

# Un partenariat pour accompagner les collectivités et leurs groupements à financer des travaux de rénovation énergétique grâce à la valorisation des **Certificats d'Économie d'Énergie (CEE)**

hellio



## Réduire notre impact écologique

Cette volonté est portée par les collectivités et leur devoir d'exemplarité. Néanmoins, nombreuses sont celles qui se heurtent à des obstacles techniques et financiers pour aboutir à des infrastructures publiques sobres en énergie.

C'est pourquoi, en juin 2022, le Parc naturel régional Périgord Limousin a signé une convention avec Hellio pour accompagner techniquement et financièrement les collectivités dans leurs projets de rénovation énergétique. Cet accompagnement esst gratuit et prendra fin le 31 décembre 2025

**L'objectif** : Inciter les communes et les Communautés de communes du Parc à réduire leur empreinte écologique

**Les moyens** : Grâce au dispositif de Certificats d'Économie d'Énergie (CEE), piloté par le Ministère de l'Environnement, les collectivités peuvent bénéficier de primes financières pour leurs projets de rénovation énergétique. Ces primes sont proportionnelles aux économies d'énergie prévues.



## À savoir

D'un point de vue comptable, la vente de CEE n'est pas soumise aux règles des marchés publics et ne rentre pas dans les plans de financement public des projets (limité à 80%). Ces primes sont perçues comme une recette annexe au projet.

## Notre accompagnement :

### Avant Signature des devis

1

**Collectivités** : demande de cotation auprès d'Hellio, envoi de CCTP\*, d'audits, de DPGF\*\*, de cahier des charges ou de devis non signés

2

**Hellio** : Évaluation du volume de CEE généré et conseils sur l'optimisation de financements

3

**Collectivité et Hellio** : Signature d'un Accord d'Incitation Financière (AIF) avec un tarif plancher de 4€/MWhcumac.

4

**Engagement des travaux (devis,...) par la collectivité**

5

**Réalisation des travaux par un prestataire RGE\*\*\* et suivi des travaux par la collectivité**

6

**Constitution et validation de vos dossiers CEE :**

- + Justificatif du Rôle Actif et Incitatif (AIF)
- + Justificatif de l'engagement des travaux daté et signé : devis, bon de commande, ordre de service ou acte d'engagement
- + Facture ou pièce équivalente (par exemple PV de réception)
- + Attestation sur l'Honneur
- + Documents complémentaires lorsque exigé par la réglementation CEE (au cas par cas)

7

**Versement de la prime CEE à la collectivité par Hellio.**

Et un suivi par le Parc naturel régional Périgord Limousin au fil de l'eau de l'avancement de chaque demande via une plateforme mise à sa disposition.

\*CCTP : Cahier des Clauses Techniques Particulières

\*\* DPGF : Décomposition du Prix Global et Forfaitaire

\*\*\* RGE : Reconnue garant de l'environnement

## Secteur public : les principales opérations éligibles



### Isolation

(toiture, murs, plancher, réseaux, menuiseries,...)



### Chauffage, ventilation et climatisation

#### Pour en savoir plus

Sur les quelque 207 opérations éligibles au dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE), n'hésitez pas à contacter directement nos services ou à vous rendre sur le site du ministère en charge de la transition énergétique.

## Vos contacts

Chez Hellio

Léa Monnier

Responsable développement commercial  
Secteur public

+33 (0)1 44 94 21 36

l.monnier@hellio.com

Au Parc naturel régional Périgord Limousin :

Audrey Bonicel

Chargée de mission Transition énergétique

05 53 55 36 00

[a.bonicel@pnrpl.com](mailto:a.bonicel@pnrpl.com)

hellio



Avec la participation de

